

1620004

DSCG

SESSION 2016

UE4 – COMPTABILITÉ ET AUDIT

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 1,5



SESSION 2016

COMPTABILITÉ ET AUDIT

Durée de l'épreuve : 4 heures - coefficient : 1,5

Document autorisé :

liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

une calculatrice de poche à **fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n° 99-186 du 16/11/99 ; BOEN n° 42).**

Document remis au candidat :

le sujet comporte 17 pages numérotées de 1 à 17.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde	page 1
Présentation du sujet	page 3
DOSSIER 1 - Consolidation (7 points) <i>14.30</i>	page 4
DOSSIER 2 - Diagnostic financier..... (3 points)	page 5
DOSSIER 3 - Fusion (6 points) <i>14.45</i>	page 6
DOSSIER 4 - Commissariat aux comptes (4 points) <i>45'</i>	page 7

*Le sujet comporte 12 annexes***DOSSIER 1**

Annexe 1 – Extrait de la réglementation comptable	page 8
Annexe 2 – Extrait des états financiers du groupe NACILOR	page 8
Annexe 3 – Informations relatives aux opérations de pré-consolidation du groupe NACILOR	page 9
Annexe 4 – Informations relatives à NACILOR.....	page 10

DOSSIER 2

Annexe 5 – Compte de résultat consolidé du groupe NACILOR	page 11
Annexe 6 – Informations relatives aux impôts exigibles et différés du groupe NACILOR	page 11
Annexe 7 – Acquisition des titres ELEVATOR	page 12
Annexe 8 – Extraits des états financiers du groupe NACELLES DU SUD OUEST en IFRS	page 12 et 13

DOSSIER 3

Annexe 9 – Informations se rapportant à l'opération de fusion	page 14
Annexe 10 – Bilans des sociétés LEVAGE SUD et TAMANUT	page 15

DOSSIER 4

Annexe 11 – Informations financières relatives à la société TRANSECLAIR	page 16 et 17
Annexe 12 – Extrait de l'entretien réalisé par le commissaire aux comptes auprès du directeur général de la société TRANSECLAIR, Monsieur DURAND, le 15 mars 2016.....	page 17

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

SUJET

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros (deux chiffres pourront suffire) et les noms des comptes et un libellé, sauf dans le dossier 1 dans lequel aucun numéro de compte ne sera mentionné.

NACILOR Group est leader dans la construction de nacelles élévatrices de personnes sur le sud-est de la France. L'activité du groupe s'organise essentiellement autour de 3 familles de produits :

- matériel d'élévation de personnes : plateformes ciseaux (de 6 à 18 m ; destinées aux travaux nécessitant une surface de travail importante), nacelles à flèches articulées (de 12 à 41 m ; destinées aux travaux sur chantier), nacelles à flèches télescopiques (de 14 à 43 m ; destinées à accéder rapidement aux zones de travail), nacelles tractées (destinées à compenser les niveaux de sols inégaux) et à mâts verticaux (destinés aux travaux d'intérieur) ;
- matériel de levage et de manutention de charges : chargeuses pelleteuses à rotation totale, grues automotrices et chariots télescopiques.
- le transport routier, l'acheminement de colis et les activités de locations de camions avec chauffeurs. Cette dernière activité lui permet de se diversifier afin de réduire les risques. La SAS TRANSECLAIR gère l'ensemble de cette activité.

Le chiffre d'affaires par activité se ventile entre vente de matériel (83 %), location de matériel (6,5 %) et autres (10,5 % ; notamment prestations de financement, de formation, de maintenance et d'assistance et transport routier).

NACILOR Group ne fait pas appel public à l'épargne et a appliqué la réglementation française pour établir ses comptes consolidés (CRC 99-02).

En stage au sein de la direction financière de NACILOR (société mère), vous participez à divers travaux, tant au niveau de la société mère que dans les entités du groupe.

Les exercices comptables de toutes les sociétés correspondent à l'année civile.

Le taux d'impôt sur les sociétés à retenir est égal à 33,33 % ou 1/3. Le taux de TVA applicable est de 20 % et le droit à déduction est intégral pour l'ensemble des sociétés concernées.

Dans le cadre de ce sujet, il sera tenu compte de la réglementation en vigueur au 31/12/2015 soit avant transposition de la directive comptable du 26 juin 2013 applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

DOSSIER 1 – CONSOLIDATION

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés au **31/12/2015**, vous êtes chargé(e) de travailler sur plusieurs dossiers concernant une des entités du groupe NACILOR, la filiale STEPHANOR : les retraitements de pré-consolidation, l'élimination des comptes réciproques et des résultats internes, le traitement des écarts d'acquisition et un projet de cessions des titres de participation de la filiale STEPHANOR.

La société NACILOR, tête du groupe, préconise l'utilisation de deux journaux pour les travaux de consolidation :

- un journal de consolidation des bilans ;
- un journal de consolidation des comptes de résultat.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le groupe applique toujours les méthodes préférentielles.

Travail à faire

- ① À l'aide des annexes 1 et 2, préciser si le groupe NACILOR a l'obligation de présenter des comptes consolidés en 2015.
2. À l'aide de l'annexe 4, calculer le pourcentage de contrôle du groupe NACILOR sur la société STEPHANOR et en déduire la méthode de consolidation. Calculer le pourcentage d'intérêt.
3. À l'aide de l'annexe 3-1, après avoir rappelé pour chaque retraitement les règles comptables concernées, présenter les écritures de retraitement de consolidation au 31/12/2015 au sein du groupe NACILOR (bilan et compte de résultat).
4. À l'aide de l'annexe 3-2, présenter les écritures d'élimination des comptes réciproques et des résultats internes au 31/12/2015.
5. À l'aide de l'annexe 4-1, dans le cadre de la prise de contrôle de la société STEPHANOR :
 - a) Enregistrer les retraitements liés aux frais d'acquisition des titres STEPHANOR au 31/12/2015.
 - b) Déterminer la juste valeur des actifs identifiables et passifs de la société STEPHANOR repris au 01/01/2012.
 - c) Comptabiliser les écarts d'évaluation dans le journal de consolidation du groupe NACILOR au 31/12/2015.
 - d) Déterminer l'écart d'acquisition constaté sur la société STEPHANOR lors de la prise de contrôle au 01/01/2012.
 - e) Comptabiliser l'écart d'acquisition dans le journal de consolidation du groupe NACILOR au 31/12/2015.
 - f) Préciser les modalités d'évaluation initiale et postérieure des écarts d'acquisition selon les règles comptables françaises, d'une part, et les normes internationales, d'autre part.

La société NACILOR se questionne sur l'opportunité de vendre intégralement les titres de participation STEPHANOR.

6. À l'aide de l'annexe 4-2, déterminer le résultat consolidé de la cession des titres STEPHANOR et analyser l'incidence de la cession des titres STEPHANOR sur les comptes consolidés du groupe NACILOR au 31/12/2015.

DOSSIER 2 – DIAGNOSTIC FINANCIER

En collaboration avec le directeur financier de NACILOR, vous êtes chargé(e) de l'établissement des comptes consolidés du groupe et de leur analyse. Vous intervenez sur différents travaux préparatoires liés aux états à produire notamment le tableau de flux de trésorerie consolidé.

Par ailleurs, le groupe NACILOR s'inquiète de la montée en puissance d'un groupe NACELLES DU SUD OUEST lui grignotant des parts de marché. Vous êtes consulté pour faire une analyse financière de ce concurrent.

Travail à faire

1. **À l'aide des annexes 5 et 6, calculer l'impact de l'impôt sur les sociétés du groupe NACILOR sur ses flux de trésorerie consolidés pour 2015 (au choix à partir de la charge d'impôt exigible ou de la charge d'impôt mentionnée dans le compte de résultat consolidé).**
2. **À l'aide de l'annexe 7, déterminer l'incidence de l'acquisition des titres de la société ELEVATOR sur les flux de trésorerie consolidés du groupe NACILOR :**
 - a) **mentionner la (les) catégorie(s) de flux concernée(s) par cette acquisition ;**
 - b) **chiffrer l'impact sur la trésorerie du groupe à la date d'acquisition.**

Le directeur financier de NACILOR, inquiet de la montée en puissance d'un groupe concurrent NACELLES DU SUD OUEST, vous interroge en vue de préparer une analyse financière.

3. **À partir des annexes 5 et 8, analyser l'activité du groupe NACELLES DU SUD OUEST et ses résultats comparativement à ceux du groupe NACILOR en mettant en évidence :**
 - a) **taux de marge nette ;**
 - b) **taux de marge opérationnelle ;**
 - c) **que pensez-vous de la pertinence de cette comparaison ?**
4. **À partir de l'annexe 8, effectuer une analyse comparative commentée des flux de trésorerie du groupe NACELLES DU SUD OUEST entre 2014 et 2015.**

DOSSIER 3 – FUSION

La société anonyme NACILOR détient 70% de la société anonyme LEVAGE SUD. Cette filiale est spécialisée dans la vente et la location de gros matériel de levage.

Cette dernière possède des titres de la société anonyme TAMANUT depuis le 1^{er} juillet 2005.

La société TAMANUT exerce son activité dans le même secteur mais pour des matériels de levage et de halage de petit format (crics, grues d'atelier, palan...). Elle est contrôlée par la société LOCATOUT dont l'objet est la location de matériels industriels. Société jadis florissante, la SA TAMANUT a subi durement les effets de la crise et la société LOCATOUT a négocié le rachat de TAMANUT par la SA LEVAGE SUD du groupe NACILOR.

Il vous est remis en annexe 10 les bilans de ces deux sociétés établis au 31 décembre 2014, ainsi que des informations complémentaires se rapportant à l'opération de fusion (annexe 9).

Travail à faire

1. Déterminer la valeur mathématique intrinsèque d'un titre LEVAGE SUD et d'un titre TAMANUT. Justifier le rapport d'échange inscrit dans le traité de fusion.
2. Déterminer les éléments des variations de capital à réaliser par la SA LEVAGE SUD (nombre de titres, valeur nominale des opérations en capital).
3. Indiquer et justifier le choix de la valorisation des apports.
4. Calculer la prime de fusion et le bonus ou le malus de fusion.
5. Comptabiliser les écritures de fusion dans les journaux de la SA LEVAGE SUD.
6. Enregistrer l'écriture de constatation des frais de fusion dans les journaux de la SA LEVAGE SUD.

DOSSIER 4 – COMMISSARIAT AUX COMPTES

La SAS TRANSECLAIR, filiale du groupe NACILOR, est une société spécialisée dans le transport routier, l'acheminement de colis et les activités de locations de camions avec chauffeurs pour des tournées. Cette société a été achetée, il y a 10 ans par le groupe, afin de diversifier ses activités. La SAS TRANSECLAIR a été créée en 1975 par Monsieur LE FUTE. L'entreprise est actuellement dirigée par Monsieur DURAND. La SAS TRANSECLAIR a un capital détenu à 90% par la SA NACILOR. Les autres associés de TRANSECLAIR sont deux personnes physiques (Messieurs LEGENIE et LEBONPLAN) qui détiennent chacune 5% du capital.

Vous êtes sollicité(e) pour éclairer le directeur de TRANSECLAIR sur la mission du commissaire aux comptes dont l'intervention récente dans la société a suscité beaucoup d'interrogations.

Travail à faire

1. À partir de l'annexe 11, préciser les points saillants d'analyse financière que le commissaire aux comptes doit relever au 31/12/2015.
2. En considérant les points relevés dans l'analyse financière et les informations obtenues auprès de la direction (annexe 12) :
 - a) indiquer le risque général qui en découle,
 - b) indiquer les conséquences au niveau de la mission d'audit,
 - c) indiquer les conséquences possibles sur la présentation des comptes annuels de l'exercice 2015.
3. Conformément au code de déontologie applicable par la profession de commissaire aux comptes,
 - a) En cas de faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation quelle est la mission particulière du commissaire aux comptes ? Justifier l'objectif cette mission.
 - b) Dans le cadre de cette mission, décrire les étapes que le commissaire aux comptes va mettre en œuvre et présenter leurs conséquences (les délais ne sont pas demandés).
 - c) Expliquer le risque que le commissaire aux comptes encourt s'il ne met rien en œuvre.
4. Préciser si le commissaire aux comptes peut répondre positivement à la demande exprimée par Monsieur DURAND lors de son entretien du 15 mars. Justifier votre réponse.
5. Préciser les incidences liées à une continuité d'exploitation compromise :
 - a) les diligences du commissaire aux comptes sur le contenu de l'annexe ;
 - b) dans la première partie du rapport de certification des comptes annuels ;
 - c) préciser dans quel(s) cas le commissaire aux comptes pourrait refuser de certifier.

ANNEXE 1 – Extrait de la réglementation comptable**Code de commerce – Article L233-17 et R233-16**

L'obligation de consolider pèse sur tout groupe, sauf lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs, sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, une taille déterminée par référence à deux des trois critères :

- 1) Total du bilan : 15 000 000 euros ;
- 2) Montant net du chiffre d'affaires : 30 000 000 euros ;
- 3) Nombre moyen de salariés permanents : 250.

Si 2 des 3 critères sont dépassés dès l'exercice antérieur, il y a obligation d'établir des comptes consolidés.

Recommandation de la CNCC (bulletin 81, mars 1991 et bulletin 90, juin 1993)

Le calcul du seuil à effectuer pour chaque critère consiste, à partir des comptes individuels, à additionner aux chiffres de la société mère ceux des entreprises contrôlées.

ANNEXE 2 – Extrait des états financiers du Groupe NACILOR

	2013	2014	2015
Total des bilans des sociétés intégrées au groupe NACILOR	18 millions	19 millions	20 millions
Total des bilans des sociétés sous influence notable	2 millions	2,5 millions	3 millions
Total du chiffre d'affaires des sociétés intégrées au groupe NACILOR (1)	20 millions	25 millions	35 millions
Total du chiffre d'affaires des sociétés sous influence notable	10 millions	12 millions	12 millions
Nombre de salariés des sociétés intégrées au groupe NACILOR	270	230	240
Nombre de salariés des sociétés sous influence notable	50	60	50

(1) Ce chiffre intègre les ventes entre les sociétés du groupe qui représentent 2 millions pour chacune des 3 années.

ANNEXE 3 – Informations relatives aux opérations de pré-consolidation du groupe NACILOR**3-1. Retraitements de pré-consolidation****a) Frais de recherche et de développement**

Deux projets sont en cours de développement. Dans les comptes sociaux de STEPHANOR, les dépenses relatives à ces deux projets ont été comptabilisées en charges.

Charges engagées en 2015 (euros)	Projet 1	Projet 2
Frais de personnel (charges sociales comprises)	126 000	33 000
Dotation aux amortissements	48 000	10 000
Autres charges (loyer, assurances...)	72 000	15 000
Frais généraux et administratifs	12 000	6 000
Total	258 000	64 000

Pour chacun des projets, le service de développement constitue un dossier qui permet de faire le suivi des travaux et d'estimer les chances de succès. Au 31/12/2015, ses conclusions sont les suivantes :

Projet 1 : Le projet a démarré le 1^{er} juillet 2015, les premiers tests sont très satisfaisants et le projet donnera lieu à un produit qui sera commercialisé au deuxième semestre 2016. La direction de STEPHANOR a montré une vraie volonté de voir aboutir ce projet compte tenu de sa portée stratégique : des ressources tant financières qu'humaines ont été affectées à ce projet ambitieux.

Projet 2 : Des difficultés sont apparues mais le service du développement est confiant malgré le retard de calendrier qu'elles peuvent engendrer et le dépassement probable des budgets initialement prévus. Raisonnablement, il situe toutefois au mois de septembre 2015 la date de début de ce projet de développement. Mais, le directeur financier plus méfiant considère que les chances pour que ce projet aboutisse dépendent de la résolution des difficultés apparues et de la volonté de la direction de poursuivre ce projet risqué. Fin 2015, la direction n'a pas clairement donné sa position : les risques sont importants et le projet est très coûteux. Elle attend les prévisions budgétaires pour se prononcer.

b. Écart de conversion

Fin 2015, des écarts de conversion apparaissent à l'actif du bilan de STEPHANOR pour 21 000 € et sont relatifs à une perte probable de change sur des créances clients (15 000 € sur 2014 et 6 000 € sur 2015). En conséquence, la société STEPHANOR a comptabilisé une provision pour risques et charges de 21 000 € dotée pour 15 000 € en 2014 et 6 000 € en 2015.

c. Fiscalité

Une étude de la fiscalité de la société STEPHANOR permet de mettre en évidence différents points :

- la contribution sociale de solidarité des sociétés (anciennement ORGANIC) de la société STEPHANOR comptabilisée en charges à payer au titre de l'année 2015 est de 45 000 €. Cette contribution sera versée en 2016. En avril 2015, la société STEPHANOR a versé sa contribution 2014 soit 21 000 € ;
- la société STEPHANOR a constaté en 2015 des charges fiscalement non déductibles (taxe sur les véhicules de tourisme) pour 30 000 €.

3-2. Opérations internes aux sociétés du groupe

a. Ventes

La société STEPHANOR a vendu pour 210 000 € HT de nacelles à la société NACILOR en 2015 (contre 300 000 € HT en 2014). Fin 2015, des créances clients concernant cette opération commerciale apparaissent au bilan de STEPHANOR pour 60 000 € TTC. La marge appliquée par la société STEPHANOR est de 20% du prix de vente.

Fin 2015, au bilan de NACILOR, des nacelles acquises auprès de la société STEPHANOR sont encore en stock pour une valeur de 120 000 € HT (contre 90 000 € HT en 2014).

b. Prêt

La société NACILOR a prêté le 1^{er} octobre 2013 une somme de 120 000 € à sa filiale STEPHANOR (taux d'intérêt : 4%) remboursable in fine dans 5 ans pour la partie en capital et annuellement à la date d'anniversaire pour les intérêts.

ANNEXE 4 – Informations relatives à NACILOR

1. Acquisition des titres de participation STEPHANOR

Le 01/01/2012, la société mère NACILOR a acheté, pour un prix de 1 710 400 € auquel il faut ajouter 30 000 € de frais d'honoraires, 80% des actions de STEPHANOR. Ces frais ont été comptabilisés à l'actif dans les comptes sociaux. Fiscalement, ces frais sont déductibles linéairement sur 5 ans via la comptabilisation depuis 2012 d'un amortissement dérogatoire.

Capitaux propres de STEPHANOR au 01/01/2012	En euros
Capital (10 000 actions ordinaires)	1 000 000
Réserves	360 000
Résultat	180 000

Les éléments identifiables suivants ont été valorisés au 01/01/2012 :

- une marque développée en interne et évaluée selon la méthode de capitalisation de la redevance à 48 000 €, cette marque ne peut être cédée indépendamment des autres actifs de l'entreprise.
- un ensemble immobilier évalué à 1 500 000 € (300 000 € pour le terrain et 1 200 000 € pour la construction) inscrit à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 1 200 000 € (200 000 € pour le terrain et 1 000 000 € pour la construction). La construction réestimée a une durée de vie résiduelle de 20 ans.

Les écarts d'acquisition, s'amortissent sur 10 ans.

2. Projet de cession des titres de participation STEPHANOR

Fin 2015, les titres de participation STEPHANOR au bilan social de NACILOR pourraient être revendus à 2 400 000 €.

Fin 2015, les capitaux propres retraités des opérations de consolidation de STEPHANOR se montent à 2 600 000 €. Ce montant tient compte des retraitements de pré-consolidation, de l'élimination des opérations internes, de la comptabilisation des écarts d'évaluation et d'acquisition.

ANNEXE 5 – Compte de résultat consolidé du groupe NACILOR

Compte de résultat consolidé du groupe NACILOR (K€)	2015
Chiffres d'affaires	35 000
Autres produits	3 800
Achats consommés	-6 200
Charges de personnel	-7 500
Autres charges opérationnelles	-10 200
Impôts et taxes	-2 500
Dotations aux amortissements et provisions	-3 800
Résultat opérationnel	8 600
Charges et produits financiers	-1 100
Résultat courant des entreprises intégrées	7 500
Autres charges et produits	-100
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 400
Charge d'impôt sur les résultats	-2 900
Résultat net des entreprises intégrées	3 100
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	800
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 900
Intérêts minoritaires	-900
Résultat net (part du groupe)	3 000

ANNEXE 6 – Informations relatives aux impôts exigibles et différés du groupe NACILOR

Variation des impôts différés	31/12/2014	variation	31/12/2015
Impôts différés passifs	2 200	700	2 900
Impôts différés Actifs	-100	-200	-300
Impôts différés nets	2 100	500	2 600

Dettes d'impôt	31/12/2014	31/12/2015
Impôt sur les sociétés exigible (charge)	1 900	2 400
Acomptes versés	-1 800	-1 900
Soldes nets d'impôt sur les sociétés à payer (dette)	100	500

ANNEXE 7 – Acquisition des titres ELEVATOR

Le groupe a acheté 80% des titres ELEVATOR début 2015 pour 2 800 K€. Des plus-values latentes ont été identifiées pour un montant de 400 K€ net d'impôt. Un écart d'acquisition de 232 K€ a été mis en évidence lors de ce regroupement.

Bilan de la société ELEVATOR fin 2014 (en K€)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	2 540	Capital	500
Stocks	480	Réserves	2 050
Créances d'exploitation	1 120	Résultat	260
Trésorerie	170	Provisions	180
		Emprunts	450
		Fournisseurs d'immobilisations	120
		Dettes d'exploitation	720
		Impôt sur les sociétés à payer	30
TOTAL	4 310	TOTAL	4 310

ANNEXE 8 – Extraits des états financiers du groupe NACELLES DU SUD OUEST établis en référentiel IFRS**Compte de résultat consolidé du groupe NACELLES DU SUD OUEST (en K€)**

	2015	2014
Produits des activités ordinaires	34 300	33 100
Coût des ventes	- 25 400	- 24 900
Frais commerciaux	- 2 400	- 2 600
Frais administratifs et généraux	- 4 100	- 4 620
Frais de recherche et développement	- 600	- 400
Gains / Pertes de change	- 500	- 490
Résultat opérationnel courant des activités poursuivies	1 300	90
Coût de l'endettement net	- 200	- 690
Résultat avant impôts des activités poursuivies	1 100	- 600
Charge d'impôt sur les résultats	- 800	- 100
Résultat net des activités poursuivies	300	- 700
Résultat net des activités abandonnées	800	
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 100	- 700
Intérêts minoritaires	200	- 100
Résultat net (part du groupe)	900	- 600

Tableau de flux de trésorerie consolidé du groupe NACELLES DU SUD OUEST (en K€)

	2015	2014
Résultat net des activités poursuivies	300	-700
Dotations aux amortissements	1 500	1 100
Dotations aux provisions nettes de reprises	120	-250
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-130	-180
Pertes et gains de change latents	340	330
Variation des impôts différés	400	-250
Plus et moins-values de cession	-200	-60
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	2 330	-10
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	- 1 100	- 1 700
Variation des autres actifs et passifs (2)	60	- 70
<i>Total des flux nets de trésorerie d'exploitation générés par les activités poursuivies</i>	<i>1 290</i>	<i>-1 780</i>
<i>Total des flux nets de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées</i>	<i>300</i>	<i>600</i>
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	1 590	-1 180
Acquisitions d'immobilisations	-1 000	-1 300
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	470	370
<i>Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies</i>	<i>-530</i>	<i>-930</i>
<i>Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées</i>	<i>3 050</i>	<i>-590</i>
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	2 520	-1 520
Emissions d'emprunts	130	1 450
Remboursements d'emprunts	-2 600	-2 700
<i>Total flux net de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies</i>	<i>-2 470</i>	<i>-1 250</i>
<i>Total flux net de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-2 470	-1 250
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	1 640	-3 950
Trésorerie à l'ouverture	-770	3 180
Trésorerie à la clôture	870	-770

L'année 2014 a été retraitée au niveau de la présentation afin de faire ressortir l'impact des activités abandonnées en 2015

(1) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement sur les activités poursuivies

	2014	2013
Variation des stocks	1 200	2 770
Variation des dépréciations des stocks	- 150	- 200
Variations des créances clients	730	- 440
Variation de la dépréciation des créances clients	- 30	70
Variation des dettes fournisseurs	120	- 1 800
Variations des autres dettes et autres créances	- 770	1 300
Variation du besoin en fonds de roulement sur les activités poursuivies	1 100	1 700

(2) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement sur opérations de financement

	2014	2013
Variation des créances brutes	- 40	200
Variation des dépréciations	- 20	- 130
Variation des créances sur opérations de financement	- 60	70

Les opérations de financement des ventes comprennent le crédit-bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers.

ANNEXE 9 – Informations se rapportant à l'opération de fusion

Il est envisagé une fusion-renonciation à date d'effet au 1^{er} janvier 2015 entre la SA LEVAGE SUD et la SA TAMANUT. La parité d'échange est déterminée à partir de la valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base d'une évaluation au 31 décembre 2014 des actifs nets comptables corrigés. Il est tenu compte de la fiscalité différée et latente au taux de 33,33% à l'exception de la fiscalité des plus ou moins-values constatées sur les titres LEVAGE SUD et TAMANUT. Aucune soultte n'est prévue.

La fusion est placée sous le régime fiscal dit des fusions (CGI art. 210-A et suivants).

La société LEVAGE SUD ne souhaite pas conserver la propriété de ses propres titres après la fusion ni les utiliser en rémunération des apports.

Le rapport d'échange inscrit dans le traité de fusion est de 8 actions LEVAGE SUD contre 5 actions TAMANUT. Compte tenu de l'effet de synergie escompté par ce rapprochement, la valeur globale de la SA TAMANUT a été fixée à 402 000 €.

Les frais liés à l'opération de fusion supportés par la SA LEVAGE SUD s'élèvent à :

coûts externes (banques, conseils en acquisition fusion)	15 000 € HT ;
coûts internes (montage de l'opération)	7 000 €.

La SA LEVAGE SUD utilise les méthodes préférentielles prévues par le Plan comptable général.

ANNEXE 10 – Bilans des sociétés LEVAGE SUD et TAMANUT

Bilan simplifié au 31/12/2014 de la société LEVAGE SUD

Actif	Brut	A/D	Net	Passif	
Actif immobilisé				Capitaux propres	
Terrain	150 000		150 000	Capital (30000 actions à 15 €)	450 000
Construction	530 000	105 000	425 000	Réserves	962 500
Matériels	4 337 500	2 500 000	1 837 500	Résultat	40 000
Total I	5 017 500	2 605 000	2 412 500	Provisions pour hausse des prix	45 000
Actif circulant				Total I	1 497 500
Stocks et en-cours	125 000		125 000	Provisions pour risques et charges (II)	25 000
Créances clients	310 000	10 000	300 000	Dettes	
VMP - Titres Tamanut (*)	42 500		42 500	Dettes financières	385 000
VMP - Autres titres	90 000		90 000	Dettes fournisseurs	1 072 500
Disponibilités	10 000		10 000	Total III	1 457 500
Total II	577 500	10 000	567 500	Total (I+II+III)	2 980 000
Total (I+II)	5 595 000	2 615 000	2 980 000		

(*) 500 titres à 85 €

Les valeurs d'utilité du terrain figurant au bilan sont mentionnées dans le traité de fusion pour un montant de 180 000 €. La valeur comptable des autres actifs et passifs, exceptée celle des titres Tamanut, est estimée conforme à leur valeur inscrite dans les comptes.

Bilan simplifié au 31/12/2014 de la société TAMANUT

Actif	Brut	A/D	Net	Passif	
Actif immobilisé				Capitaux propres	
Terrain	50 000		50 000	Capital (5000 actions à 30 €)	150 000
Constructions	250 000	120 000	130 000	Réserves	230 000
Matériels	820 000	510 000	310 000	Résultat	- 4 000
Total I	1 120 000	630 000	490 000	Total I	376 000
Actif circulant				Provisions pour risques et charges (II)	30 000
Stocks	46 000	10 000	36 000	Dettes	
Créances clients	201 000	10 000	191 000	Dettes financières	90 000
VMP - Titres Levage Sud (**)	12 000		12 000	Dettes fournisseurs	238 000
Disponibilités	5 000		5 000	Total III	328 000
Total II	264 000	20 000	244 000	Total (I+II+III)	734 000
Total (I+II)	1 384 000	650 000	734 000		

(**) 600 titres à 20 €

Les valeurs d'utilité des actifs/passifs sont conformes à leur valeur comptable, à l'exception de celle des titres LEVAGE SUD, de celle des constructions (163 000 € au lieu de 130 000 €) et de la prise en compte d'une provision pour retraite de 24 000 € (la société TAMANUT a choisi de ne pas provisionner les provisions pour retraite au bilan).

ANNEXE 11 - Informations financières relatives à la société TRANSECLAIR**Bilan (valeurs en K€)**

ACTIF	Brut 2014	Amortissements	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Concessions, brevets	3,8	2,7	1,1	2,1
Installations, techniques, agencements	7,3	1,2	6,1	
Matériels de transport	902,1	727,2	174,9	230,8
Participations financières	104,2		104,2	104,2
Cautions financières	36,8		36,8	35,5
Total Actif immobilisé	1 054,2	731,1	323,1	372,6
Matières premières	10,3		10,3	20,5
Clients et comptes rattachés	488,0		488,0	464,4
Fournisseurs débiteurs	111,7		111,7	95,8
Créances fiscales et sociales	98,8		98,8	112,2
Disponibilités	1,0		1,0	1,0
Charges constatées d'avance	26,9		26,9	20,9
Total Actif circulant	736,7		736,7	714,8
Total Actif	1 790,9	731,1	1 059,8	1 087,4

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	95,0	95,0
Réserves légales et statutaires	88,4	40,9
Résultat de l'exercice	-64,2	47,5
Total Capitaux propres	119,2	183,4
Emprunts bancaires	76,8	104,5
Découverts et concours bancaires	111,3	163,7
Dettes fiscales et sociales	642,8	635,8
Factor créances cédées	109,7	
Total Emprunts et dettes	940,6	904,0
Total Passif	1 059,8	1 087,4

Soldes Intermédiaires de Gestion TRANSECLAIR (valeurs en K€)

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires et produits d'exploitation	2 606,5	2 935,2
Services extérieurs et charges externes	1 304,3	1 457,7
Valeur Ajoutée	1 302,2	1 477,5
Subventions d'exploitation	12,0	35,2
Impôts, taxes	43,3	58,0
Charges de personnel (brutes et charges sociales)	1 215,1	1 310,5
Excédent Brut d'Exploitation	55,8	144,2
Dotations aux amortissements sur immobilisations	120,4	164,8
Résultat d'exploitation	-64,6	-20,6
Intérêts et charges financières	-17,4	-19,3
Résultat courant avant impôts	-82,0	-39,9
Résultat exceptionnel	17,8	87,4
Résultat net comptable	-64,2	47,5

Capacité d'autofinancement

- 31/12/2015 : 22,7 K€ ;
- 31/12/2014 : 119,1 K€.

Informations prévisionnelles sur 3 ans

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
dotations aux amortissements	91,4	42,6	26,1
Amortissements prévisionnels des emprunts (part capital restant dû à rembourser)	47,6	29,2	8,9

Évolution structurelle (valeurs en K€)

	31/12/2015	31/12/2014
Fonds de roulement	-127,1	-84,7
Excédent / Besoin en Fonds de roulement	-16,8	78,0
Trésorerie	-110,3	-162,7

ANNEXE 12 - Extrait de l'entretien réalisé par le commissaire aux comptes auprès du directeur général de la société TRANSECLAIR, Monsieur DURAND, le 15 mars 2016

« TRANSECLAIR a été racheté par le groupe NACILOR, il y a une dizaine d'année avec la volonté de développer l'activité transport. Mais la concurrence est rude et le groupe ne connaît pas très bien ce secteur d'activité dont les contraintes sont très différentes de la production et de la vente de nacelles. Le groupe NACILOR s'est très vite désintéressé de TRANSECLAIR qui pèse très peu dans le chiffre d'affaires consolidé et a limité fortement les investissements. Notre parc de camions est vieux et n'est plus adapté aux besoins des clients...

L'année 2015 a été particulièrement difficile pour nous, les ventes ont baissé suite à une concurrence très vive. Nos fournisseurs notamment les grandes plateformes logistiques nous imposent des contraintes très fortes sur les prix. Des entreprises de transport basées à l'étranger et dont les coûts salariaux sont plus faibles qu'en France se sont implantées sur la région. Nous avons beaucoup de mal à être compétitifs...

J'ai demandé au directeur logistique de faire le nécessaire. Mais, il a été recruté très récemment car deux cadres, responsables de la logistique et de l'organisation des tournées des camions et présents dans la société depuis plus de 10 ans, ont démissionné au cours du mois de février. Malgré tous les efforts que nous avons faits, les commandes sur le premier semestre sont en net repli (presque 20%) et le chiffre d'affaires réalisé sur les mois de janvier et février a affiché une diminution de 15% par rapport à la même période sur 2015. Actuellement, nous renégocions les contrats avec nos clients mais beaucoup exigent une revue à la baisse du prix de la prestation...

Il en découle que notre établissement bancaire ne nous assure pas pour le moment le maintien de nos lignes de découverts. Et, notre actionnaire principal, NACILOR, se refuse à apporter de nouveaux fonds tant que les perspectives ne sont pas meilleures...

Comme vous connaissez bien notre structure, je voudrais vous confier une mission consistant à nous éclairer sur la politique à mettre en place pour redresser notre situation. Je suis très inquiet et je pense que nous avons besoin d'un œil externe. Vous pourriez rencontrer tous nos partenaires et les convaincre du fait que notre situation va se redresser ; ils ont confiance en vous... ».